

# **POLITIQUE DE LA COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS**

**Applicable en 2024**

## 1. OBJECTIFS

La Communication sur le Progrès (CoP) est une publication publique et annuelle obligatoire pour les entreprises membres du Pacte mondial des Nations Unies, dont les principaux objectifs sont les suivants :

- Favoriser la responsabilisation sur les performances des entreprises en matière de développement durable afin de contribuer à préserver l'intégrité de l'initiative du Pacte mondial des Nations unies ;
- Promouvoir l'apprentissage continu et aider à stimuler la performance des entreprises en matière de développement durable ; et
- Améliorer l'accès des parties prenantes aux informations concernant la mise en œuvre des Dix principes par les entreprises et leur contribution à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD).

## 2. ÉLÉMENTS

La CoP 2024 se compose des éléments suivants :

### **a) La déclaration de soutien continu du PDG ou plus haut dirigeant**

- Une déclaration standardisée exprimant un soutien continu au Pacte mondial des Nations Unies par le plus haut dirigeant ou le représentant désigné d'une entreprise ; et

### **b) Le questionnaire de la CoP (recommandé)**

- Une série de questions sur les actions de l'entreprise liées aux Dix principes et aux ODD. Toutes les questions sont obligatoires. [En plus de répondre aux questions du questionnaire de la CoP, les entreprises peuvent choisir de déposer un rapport, par exemple leur rapport de développement durable, au format PDF, en annexe de leur CoP] ;

*ET/OU*

### **Un rapport développement durable (alternative)**

- Une publication ou toute autre documentation qui fournit une vue d'ensemble des activités et des efforts d'une entreprise en matière de développement durable, reflétant avec précision les améliorations, défis et progrès réalisés au cours de la période de référence. Bien que les liens explicites ne soient pas obligatoires, le rapport devrait couvrir des sujets relatifs aux Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies et aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Tous les éléments de la CoP, y compris la déclaration de soutien continu du PDG ou plus haut dirigeant et tout document complémentaire facultatif, seront rendus publics sur le profil de l'entreprise concernée sur le site Internet du Pacte mondial des Nations Unies.

### 3. DATES D'ÉCHÉANCE ET MODES DE DÉPÔT

- Les entreprises membres du Pacte mondial des Nations Unies sont tenues de remplir une CoP annuelle par l'intermédiaire de la plateforme numérique.
- La déclaration du CEO et le questionnaire de la CoP complété ou l'alternative du rapport développement durable doivent être déposés via la plateforme numérique pendant la période de dépôt universelle (1er avril - 31 juillet 2024). Les entreprises peuvent choisir de déposer leur CoP à tout moment au cours de cette période de dépôt.
- Les entreprises qui déposent la CoP seront répertoriées comme "Actives" sur le site internet du Pacte mondial des Nations Unies.
- [Pour les nouveaux membres uniquement :] Les nouveaux membres doivent déposer leur première CoP au cours de la période de dépôt de l'année civile suivant leur adhésion (par exemple, si une entreprise adhère en 2024, la première CoP doit être déposée au cours de la période de dépôt de 2025). Veuillez vous référer à la [politique d'adhésion](#) pour plus d'informations.
- [Pour les nouveaux adhérents uniquement :] Les entreprises qui adhèrent au T3 ou au T4 (juillet-décembre) d'une année civile donnée peuvent choisir de ne pas divulguer publiquement le contenu de leur première CoP, en optant pour le dépôt du rapport sur leur profil en "mode privé". Ce choix n'affecte en rien les autres aspects de la politique de la CoP. Par conséquent, chaque nouveau membre est toujours tenu de déposer la déclaration du PDG ou plus haut dirigeant et le questionnaire ou l'alternative du rapport développement durable et peut être classé comme "Non-communicant", et finalement radié, s'il ne dépose pas la CoP complète (que ce soit en mode public ou privé) dans les délais impartis.

Si un nouveau membre T3/T4 choisit de déposer la CoP en mode privé, les réponses à la CoP envoyées ne seront visibles que par le personnel du Pacte mondial des Nations Unies et du réseau local, et ne seront pas rendues publiques sur le profil de l'entreprise sur le site Internet du Pacte mondial des Nations Unies. Le Pacte Mondial des Nations Unies se réserve le droit d'utiliser les données renseignées dans le cadre de la CoP pour des analyses agrégées qui ne sont pas directement attribuables au participant.

- [Modifications de la CoP déposée :] Dans de rares cas, il peut être possible de modifier une CoP déposée. Le Pacte mondial des Nations Unies se réserve le droit de mettre en œuvre les modifications demandées au cas par cas dans les dix jours suivant le dépôt de la CoP. Veuillez vous référer à la [politique de modification des CoPs](#) plus d'informations.

## 4. DÉFAUT DE DÉPÔT

### Statut « Non-communicant »

Une entreprise membre sera désignée comme "Non-communicante" sur le site Internet du Pacte mondial des Nations Unies si elle ne dépose pas un ou les deux éléments de la CoP (voir 2. Éléments) avant la fin de la période de dépôt le 31 juillet (voir 3. Dates d'échéance et modes de dépôt). L'entreprise peut retrouver son statut "Actif" et éviter la radiation en remplissant toutes les exigences obligatoires de la CoP avant le 31 décembre de la même année civile.

### Radiation du Pacte mondial

Si une entreprise "Non-communicante" ne dépose pas de CoP avant le 31 décembre, elle sera radiée du Pacte mondial des Nations Unies pour "défaut de communication sur les progrès" le 1er janvier de la nouvelle année. Les noms des entreprises radiées sont publiés sur le site internet du Pacte mondial des Nations Unies.

[Pour les ré adhérents uniquement :] Les entreprises radiées qui souhaitent adhérer à nouveau au Pacte mondial des Nations Unies doivent présenter une demande et déposer un questionnaire CoP sous forme de fichier Excel ou un rapport de développement durable, avant d'être réadmisées. Les CoP déposées dans le cadre du processus de réintégration ne seront pas publiées sur le profil de l'entreprise. Les entreprises souhaitant publier leur dépôt de CoP devront l'envoyer via la plateforme digitale, une fois qu'elles seront réadmisées au sein du Pacte mondial des Nations Unies. Veuillez vous référer à la [politique de radiation et de réintégration](#) pour plus d'informations.

## 5. FORMAT ET LANGUE

- La plateforme digitale de la CoP est disponible dans les six langues officielles de l'ONU : anglais, arabe, espagnol, français, mandarin et russe. En outre, le modèle de déclaration du PDG ou plus haut dirigeant, le questionnaire de la CoP et le guide de la CoP peuvent être consultés dans certaines langues supplémentaires sur la [page de la CoP du site internet du Pacte mondial des Nations Unies](#).
- Pour les parties du questionnaire où une saisie de texte est requise, les entreprises sont encouragées à utiliser la même langue que celle sélectionnée pour le questionnaire.
- Les pièces jointes à la CoP sont facultatives et sont les bienvenues dans n'importe quelle langue. Veuillez noter que toutes les pièces jointes déposées avec la CoP seront également mises à la disposition du public sur le profil de l'entreprise concernée.
- Le questionnaire de la CoP complétée pourra être téléchargé, une fois déposé, via la plateforme digitale.

## **6. FILIALES**

Les publications annuelles de la CoP des sociétés mères sont automatiquement appliquées à toutes les filiales membres liées au système numérique du Pacte mondial. Les filiales sont encouragées à soumettre leur propre CoP afin de fournir un rapport plus ciblé sur les opérations qui leur sont propres, mais l'obligation de rapport de la CoP pour chaque filiale est remplie grâce à la CoP déposée par la société mère. La CoP de la société mère apparaîtra sur le profil de chaque filiale sous la rubrique "Communication sur le Progrès de la société mère" (« Parent Communication on Progress »). Pour plus d'informations, veuillez consulter la [politique relative aux filiales](#).